

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 18444
Numéro SIREN : 498 711 035
Nom ou dénomination : 7C

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2019 sous le numéro de dépôt 118180



1919780302

DATE DEPOT :	2019-10-14
NUMERO DE DEPOT :	2019R118180
N° GESTION :	2015B18444
N° SIREN :	498711035
DENOMINATION :	7C
ADRESSE :	Paris Iena 28 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2019/10/05
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	

SARL à associé unique 7C

Paris Iéna – 28 rue de l'Amiral Hamelin
75016 PARIS

RCS PARIS B 498 711 035

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

**SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 2 octobre 2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

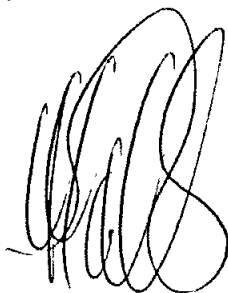


- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dreux,
Le 5 octobre 2019



Jérôme MALLOT
Commissaire à la transformation

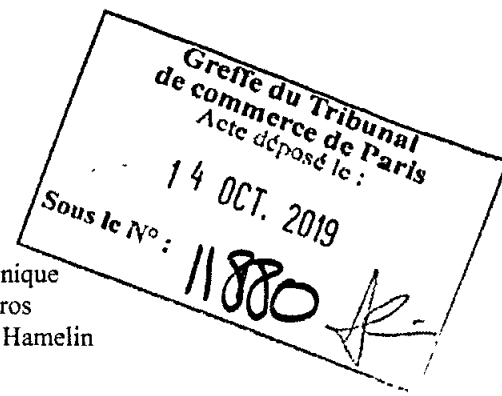


1919780301

DATE DEPOT :	2019-10-14
NUMERO DE DEPOT :	2019R118180
N° GESTION :	2015B18444
N° SIREN :	498711035
DENOMINATION :	7C
ADRESSE :	Paris Iena 28 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2019/10/02
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

7C

Société à responsabilité limitée Associé Unique
Au capital variable social de 17 500 Euros
Siège social : Paris Iena – 28 rue de l'Amiral Hamelin
75016 PARIS
SIREN 498 711 035 - R.C.S. PARIS



=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

15318444

**PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 02 OCTOBRE 2019**

* * *
*

L'an deux mil dix neuf,
Le deux octobre à dix heures,

Monsieur LEHAD Saïd, demeurant 3 impasse Rotrou 28000 CHARTRES, associé unique et gérant de la Société 7C, Société à responsabilité limitée à capital variable de 17 500 euros, divisé en 1 750 parts sociale de 10 euros chacune, dont le siège social est fixé à Paris Iena 28 rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS, identifiée sous le numéro SIREN 498 711 035 R.C.S. PARIS,

En sa qualité d'associé unique et gérant de la société, Monsieur LEHAD Saïd, envisage la transformation de la dite société en société par action simplifiée unipersonnelle,

Décide, de désigner la société EURL CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT JEROME MALLOT établi à DREUX (Eure et Loir), 104 avenue du Général Leclerc représenté par Monsieur Jérôme MALLOT, société de commissariat aux comptes régulièrement inscrite, comme Commissaire à la transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, ainsi que d'établir le rapport sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



L'associé unique donne tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit,

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur LEHAD Saïd